
1. ARCHÉOLOGIE

1.1 Cadre légal

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chap. Q-2) prévoit que les sites archéologiques et historiques et les biens culturels soient considérés en tant que paramètres d'analyse d'une étude d'impact sur l'environnement (art. 31.1 et ss.). Le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (LQE, c. Q-2, r.9) précise qu'une étude d'impact sur l'environnement peut traiter les aspects des inventaires qualitatifs et quantitatifs du patrimoine culturel, archéologique et historique du milieu visé (sec. III, art. 3b).

D'autre part, la recherche et la découverte des sites archéologiques sont régies par la *Loi sur les biens culturels du Québec* (LRQ, chap. B-4). La loi stipule qu'une protection légale est accordée aux sites archéologiques « reconnus » et « classés » (art. 15 et 24). Il est précisé que nul ne peut altérer, restaurer, réparer, modifier de quelque façon ou démolir en tout ou en partie un « bien culturel reconnu » (art. 18) ou un « bien culturel classé » (art. 31). Lorsque de tels sites ou biens sont présents dans les limites d'un projet d'aménagement d'infrastructures, ils représentent des résistances majeures à sa réalisation.

La *Loi sur les biens culturels du Québec* (art. 52) prévoit qu'un registre d'inventaire des sites archéologiques « connus » doit être tenu et que tout site archéologique découvert fortuitement ou sciemment recherché doit être enregistré au registre de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Les sites archéologiques « connus » sont également susceptibles d'être « classés » ou « reconnus » en vertu de la loi et peuvent donc éventuellement bénéficier des protections qui sont accordées à ces catégories.

L'article 40 de cette loi prévoit aussi que quiconque découvre un site archéologique doit en aviser le ministre sans délais. Les sites découverts lors de travaux de construction doivent aussi être protégés dès leur mise au jour et les travaux doivent être interrompus jusqu'à l'évaluation qualitative du site (art. 41). Dans l'éventualité où la découverte d'un site amènerait celui-ci à être « classé » ou « reconnu », les travaux pourraient être suspendus, modifiés ou définitivement interrompus (art. 42). Toute recherche archéologique nécessite également l'obtention d'un permis qui est émis à des personnes compétentes dans ce domaine (art. 35). Ce permis oblige le détenteur à soumettre au ministre un rapport annuel de ses activités (art. 39).

Finalement, l'article 44 de la loi stipule que « toute aliénation des terres du domaine de l'État est sujette à une réserve en pleine propriété en faveur du domaine de l'État, des biens et sites archéologiques qui s'y trouvent ». Les sites archéologiques présents dans une emprise du ministère sont assujettis à cet article de la loi.

1.2 Description du projet et de la zone d'étude

Le ministère des Transports du Québec projette le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) de Beauceville jusqu'à Saint-Georges. La zone d'étude archéologique correspond à celle déterminée aux fins d'évaluation de l'étude d'impact sur l'environnement du projet en titre et couvre un corridor large de 250 m de part et d'autre de la ligne centrale des tracés retenus pour le prolongement de l'autoroute 73, pour les raccordements à la route 173 à Notre-Dame-des-

Pins (raccordement Sud) et à Saint-Georges (74^e Rue) et pour les échangeurs au carrefour de ces raccordements avec l'autoroute projetée et la route 173 (plan 1).

1.2.1 Données paléogéographiques

Contexte chronologique

Il y a 12 000 ans, la marge de l'inlandsis laurentidien se situe à la ligne de rivage nord du Saint-Laurent actuel, mais avec une avancée vers le sud dans la région de Québec, vis-à-vis la vallée de la Chaudière. Le sud-ouest de la vallée du Saint-Laurent est donc encore coupé de toute pénétration de la mer et est encore inondé par le lac proglaciaire Vermont, alors qu'au nord-est de cette avancée, la mer de Goldthwait est en contact avec l'inlandsis au nord et inonde les basses terres au sud. Reliée à l'inlandsis, une langue glaciaire persiste toujours dans la vallée de la Chaudière et est encore soudée au lobe de glace appalachien à la hauteur de Saint-Georges. C'est à cette époque que se forme l'esker¹ sur lequel se retrouve la zone à potentiel archéologique P20. À partir de Saint-Gédéon (Ethnoscop, 1995), le front de cette langue en fusion crée en aval, le lac proglaciaire Chaudière (430 m). Ce lac inonde la vallée de la rivière Chaudière (de Saint-Gédéon au lac Mégantic), la vallée du lac Mégantic et celle du lac aux Araignées, pour se déverser par le col de Coburn Gore, à la frontière avec les États-Unis.

À partir des recherches faites par Ethnoscop en 1995 dans la région du lac Mégantic, il est évalué que la fin du lac proglaciaire Chaudière se situe entre 11 500 ans et 11 300 ans AA. Vers la même époque, la mer de Champlain envahit complètement les basses terres du Saint-Laurent et la langue de glace dans la vallée de la Chaudière disparaît progressivement. Entre 11 400 ans et 10 000 ans AA, le régime des cours d'eau est amplifié par la fonte des derniers culots de glace qui étaient situés dans le fond des vallées. De petits lacs proglaciaires se forment dans les talwegs dont le niveau d'eau, plus élevé que l'actuel, est retenu soit par des seuils rocheux qui n'ont pas encore subi de relèvement glacio-isostatique différentiel, soit par des barrages morainiques. Ce processus s'applique au talweg emprunté par la rivière Chaudière entre Beauceville et Saint-Georges, mais dans ce cas, aucune haute terrasse n'entre en contact avec la zone d'étude : les terrasses que représentent les zones à potentiel archéologique P13, P15, P16 et P23 correspondent toutes à une partie inondée à l'époque.

Dans la zone d'étude, entre 10 000 ans et 9 000 ans AA, le réseau hydrographique ressemble à l'actuel. La rivière Chaudière est aussi capricieuse et le niveau du lac Mégantic est même plus bas que le niveau actuel, ce dernier étant rehaussé à cause des barrages anthropiques modernes.

Contexte paléogéographique

Entre Saint-Georges et Sainte-Marie, la rivière Chaudière profite d'un enlèvement (abaissement d'une ligne d'interfluve principale) pour traverser les monts Notre-Dame. Orientée sud-ouest/nord-est, la ligne principale d'interfluve (ligne réunissant les points les plus hauts d'une colline) de cette chaîne appalachienne passe vis-à-vis Vallée-Jonction et possède un ensemble de versants dissymétriques : vers le nord-ouest (vers Sainte-Marie), les versants sont abrupts et vers le sud-est (vers Saint-Georges), ils sont beaucoup plus fuyants.

1. Construction alluviale étroite, de forme sinueuse à versants raides, très allongée dans le sens de progression de l'inlandsis et attribuée au remblaiement de tunnels sous-glaciaire par les eaux de fonte.

La zone d'étude atteint, à quelques endroits, le fond de la vallée de la rivière Chaudière mais le tracé de l'autoroute 73 parcourt essentiellement un relief montagneux. Le plan 1 présente le graphe topologique dans lequel s'inscrit la zone d'étude. L'espace périphérique de Rivière-des-Plante se situe en retrait, au nord de la route du Golf. L'autoroute projetée est encadrée par cet espace périphérique au nord et par l'espace central de Saint-Georges au sud. En outre, la zone d'étude côtoie cinq espaces annexes, sans jamais s'y superposer : celui du chemin de la rivière des Plante, légèrement au dehors du plan 1 parce qu'au nord du chemin du Golf et en ligne avec le vecteur discontinu emprunté par la rivière Noire, celui de Beauceville, celui de Rivière-Gilbert, celui de l'île aux Crêpes et celui de l'île aux Chevaux. En somme, le tracé de l'autoroute ne traverse que des zones à potentiel archéologique se rattachant à des vecteurs discontinus ou en dehors du graphe topologique.

Entre Saint-Georges et Sainte-Marie, la rivière Chaudière profite d'un enlèvement (abaissement d'une ligne d'interfluve principale) pour traverser les monts Notre-Dame. Orientée sud-ouest/nord-est, la ligne principale d'interfluve (ligne réunissant les points les plus hauts d'une colline) de cette chaîne appalachienne passe vis-à-vis Vallée-Jonction et possède un ensemble de versants dissymétriques : vers le nord-ouest (vers Sainte-Marie), les versants sont abrupts et vers le sud-est (vers Saint-Georges), ils sont beaucoup plus fuyants.

La zone d'étude va, à quelques reprises, toucher le fond de la vallée de la rivière Chaudière mais le tracé de l'autoroute 73 parcourt essentiellement un relief montagneux. Le plan 1 présente le graphe topologique dans lequel s'inscrit la zone d'étude. Ce qui n'est pas perceptible sur ce feuillet parce que situé juste au nord de la route du Golf, c'est l'espace périphérique de rivière des Plante. L'autoroute projetée est encadrée par cet espace périphérique au nord et par l'espace central de Saint-Georges au sud. En outre, la zone d'étude côtoie cinq espaces annexes, sans jamais s'y superposer : celui du chemin de la rivière des Plante, légèrement au dehors du plan 1 parce qu'au nord du chemin du Golf et en ligne avec le vecteur discontinu emprunté par la rivière Noire, celui de Beauceville, celui de rivière Gilbert, celui de l'île aux Crêpes et celui de l'île aux Chevaux. En somme, le tracé de l'autoroute 73 ne traverse que des zones à potentiel archéologique se rattachant à des vecteurs discontinus ou en dehors du graphe topologique.

1.2.2 Données préhistoriques

La rivière Chaudière fait partie d'un axe géographique majeur entre le Saint-Laurent et la côte atlantique. Son cours supérieur offre de multiples voies de passage vers plusieurs bassins hydrographiques qui coulent actuellement au Maine, notamment les rivières Saint-Jean, Penobscot, Kennebec et Androscogin. Cette configuration géographique était bien connue historiquement (Provost, 1974). Mais ce qui est moins connu, c'est qu'elle a été mise à profit dès le peuplement humain de la péninsule maritime, il y a environ 11 500 ans, comme le suggèrent des indices archéologiques paléindiens découverts dans la région de Québec et plus spécifiquement à l'embouchure même de la rivière Chaudière dans le Saint-Laurent (Pintal, 2002). D'autres sites paléindiens situés dans le secteur du lac Mégantic illustrent également l'utilisation très ancienne du territoire, au moment où la déglaciation rendait de plus en plus accessible la vallée du Saint-Laurent (Chapdelaine, 2004). Ainsi, la vallée de la rivière Chaudière a été fréquentée très tôt dans la séquence chronologique de l'occupation humaine du territoire québécois. Les deux pôles de l'axe de la rivière Chaudière, soit la région de l'embouchure et celle du lac Mégantic, offrent également des témoins d'utilisation au cours des millénaires subséquents. Enfin, durant les derniers siècles précédant l'arrivée des Européens

en Amérique, quelques indices plus circonstanciels soulignent que la rivière Chaudière était encore utilisée comme voie de passage où circulaient objets et idées entre le fleuve Saint-Laurent et le versant atlantique (Tremblay, 1998).

Si l'embouchure de la rivière Chaudière et le lac Mégantic sont bien connus quant à l'archéologie et témoignent des occupations à diverses époques au cours des derniers dix millénaires, il en va autrement sur le cours même de la rivière où peu de sites ont été mis au jour, malgré les inventaires archéologiques qui y ont été réalisés. Le dynamisme de la rivière Chaudière qui, au fil des méandres et des crues, a possiblement détruit ou alors profondément enfoui de nombreux sites anciens peut expliquer que peu de sites archéologiques aient été découverts. Plusieurs des inventaires ont été effectués se sont concentrés sur les rives actuelles de la rivière alors que d'autres n'ont couvert que de petites superficies plus ou moins arbitrairement déterminées.

Dans la zone d'étude, le site préhistorique connu le plus proche correspond à l'emplacement de la découverte d'une hache polie, trouvée au lac Fortin (CaEr-1), à une dizaine de kilomètres vers l'intérieur des terres, à l'ouest de la rivière Chaudière (Taillon, 1990). Cette hache n'est malheureusement pas datée et ne permet pas d'améliorer la compréhension de la préhistoire de la région. D'autre part, dans les limites de la ville de Saint-Georges, à environ 200 m en aval de l'embouchure de la rivière Famine, une gouge et possiblement une pointe ont été trouvées dans une excavation à l'arrière du motel Souvenir (tableau 1). L'emplacement est à moins d'un kilomètre de l'extension des travaux le long de la route du Président-Kennedy, au sud du raccordement de la 74^e Rue. Ces objets ont été conservés par le propriétaire et n'ont jamais été analysés (code temporaire CaEq-a dans l'Inventaire des sites archéologiques du Québec). Une telle trouvaille souligne l'intérêt des deux zones à potentiel archéologique riveraines qui sont comprises dans la zone d'étude (aménagements des raccordements à la route du Président-Kennedy à Notre-Dame-des-Pins et à Saint-Georges).

Toutefois, la plus grande partie de la zone d'étude est située à plus d'un kilomètre de la rive de la rivière, à des altitudes relativement plus élevées. La zone d'étude ne croise aucun cours d'eau majeur et certaines sections de cette zone traversent des secteurs dont les pentes sont très fortes. À la suite de l'examen stéréoscopique des photos aériennes, 23 zones à potentiel archéologique à évaluer par inspection visuelle et, le cas échéant, à l'aide de sondages, ont tout de même été identifiées. La grande majorité d'entre elles représentent des terrasses fluviales associées à des cours d'eaux mineurs. Quelques-unes, à l'extrémité des secteurs de raccordements, sont plutôt associées à la rivière Chaudière. Finalement, une dernière zone à potentiel archéologique correspond à un esker dans la vallée du ruisseau Scully. Le tableau 2 énumère les zones identifiées du nord au sud de la zone d'étude.

1.2.3 Données historiques

À l'arrivée des Européens, les Abénaquis fréquentent la Beauce comme lieu de passage et territoire de chasse. Au dernier quart du XVII^e siècle, ces alliés des Français quittent la Nouvelle-Angleterre pour s'installer le long de la rivière Chaudière; en 1675, la première chapelle Saint-François est bâtie dans la première mission abénaquise du pays, sur une des îles en face de Beauceville. Des concessions sont accordées à cette nation dans le secteur de Sainte-Marie et, en 1683, on y compte 300 familles abénaquises. Cependant, les Abénaquis quittent la région dès 1686, pour y revenir sporadiquement après 1700. Il semble qu'ils aient occupé un village dans les environs de Beauceville, de 1765 à 1783. De plus, en 1775, les troupes

Tableau 1
Interventions, sites et données de pré-inventaires archéologiques

Lieu d'intervention	Site	Résultats	Commentaires	Référence
Rives de la rivière Chaudière à Beauceville, Notre-Dame-des-Pins et Saint-Georges	-	Négatifs	Reconnaissance archéologique lors de la construction (projetée) de l'autoroute 73	Morin, 1976
Au sud de la 107 ^e rue à Saint-Georges	-	Négatifs	Prospection archéologique lors de la construction de la route 204	Ethnoscop, 1988
87 ^e rue à Saint-Georges	-	Négatifs	Surveillance archéologique de travaux d'enfouissement du réseau d'Hydro-Québec	CÉRANE, 1991
Lac Fortin, embouchure des rivières Bras-Saint-Victor et Calway et Butte du Français dans la MRC Robert-Cliche, lac du Portage, Grand Sault et embouchure des rivières du Loup et Gilbert dans la MRC Beauce-Sartigan	CaEr-1	Ébauche de hache en ardoise découverte au lac Fortin (CaEr-1) et artefacts historiques mis au jour à l'embouchure des rivières Bras-Saint-Victor et Calway et à la Butte au Français	Reconnaissance archéologique	Taillon, 1991
Avenue de Léry et rue de l'Hôpital à Beauceville	-	Négatifs	Surveillance archéologique de travaux d'enfouissement du réseau d'Hydro-Québec	CÉRANE, 1993
Route 271 à Saint-Georges et route Lambert à Beauceville	-	Négatifs	Inventaire archéologique dans le cadre de la réfection de la chaussée de la route 271 et construction de la route Lambert	Pintal, 1998
Route 271 et rue Principale à Saint-Benoit-Labre	-	Négatifs	Inventaire archéologique dans le cadre du réaménagement d'intersection	Pintal, 2004
Autoroute 73 entre Saint-Joseph et Beauceville	-	Négatifs	Inventaire archéologique dans le cadre du prolongement de l'autoroute	Pintal, 2005
Derrière le motel Souvenir à Saint-Georges	CaEq-a	Gouge (?) et pointe	Découverte fortuite	Inventaire des sites archéologiques du Québec
Beauceville	CbEq-c	Borne seigneuriale de 1737	Borne conservée au musée Marius-Barbeau	Inventaire des sites archéologiques du Québec

Tableau 2
Zones à potentiel archéologique préhistorique

No de zone	Feuillet 1:5 000	Superficie (m ²)	Couple stéréoscopique	Altitude (m)	Repère hydrographique	Graphe topologique	Géomorphologie	Justification
P1	Plan 2	6 000	HMQ98-135 / 84-85	722	Rivière Noire	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P2	Plan 2	7 500	HMQ98-135 / 84-85	725	Rivière Noire	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P3	Plan 2	5 500	HMQ98-135 / 84-85	725	Rivière Noire	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P4	Plan 2	36 000	HMQ98-135 / 84-85	750-755	Rivière Noire	Vecteur discontinu	Haute terrasse fluviale; replat légèrement bosselé	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P5	Plan 2	1 400	HMQ98-135 / 85-86	745-750	Rivière Noire et ruisseau Fraser	Rencontre de deux vecteurs discontinus	Basse terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé à la rencontre de deux axes de circulation
P6	Plan 2	10 200	HMQ98-135 / 85-86	770-785	Rivière Noire et ruisseau Fraser	Rencontre de deux vecteurs discontinus	Haute terrasse fluviale; le replat légèrement bosselé permet la jonction entre la rivière Noire et le ruisseau Fraser	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé à la rencontre de deux axes de circulation
P7	Plan 2	19 200	HMQ98-135 / 85-86	775-780	Rivière Noire et ruisseau Fraser	Rencontre de deux vecteurs discontinus	Haute terrasse fluviale; beau replat	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé à la rencontre de deux axes de circulation
P8	Plan 2	2 000	HMQ98-135 / 85-86	765-770	Ruisseau Fraser	Vecteur discontinu	Basse terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P9	Plan 3	3 600	HMQ98-135 / 85-86	770-775	Ruisseau Fraser	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P10	Plan 3	5 400	HMQ98-135 / 85-86	780	Ruisseau Fraser	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale; la roche en place n'est pas loin de la surface	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P11	Plan 3	6 600	HMQ98-135 / 85-86	800	Ruisseau Fraser	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale; replat complètement boisé en 1998	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P12	Plan 3	12 400	HMQ98-135 / 85-86	820-825	Ruisseau Fraser	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P13	Plan 10	17 600	HMQ98-135 / 83-84	502	Rivière Chaudière	Vecteur continu	Terrasse fluviale au replat légèrement bosselé, anciennement à la rencontre d'un petit ruisseau et de la rivière Chaudière	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé sur un axe riverain majeur
P14	Plan 4	23 200	HMQ98-139 / 27-28	850-860	Ruisseau Veilleux	Vecteur discontinu	Haute terrasse fluviale; assez éloigné du talweg, ce replat présente une belle surface d'accueil, en pente légère, du nord vers le sud	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P15	Plan 6	10500	HMQ98-139 / 45-46	516-518	Rivière Chaudière	Vecteur continu	Terrasse fluviale; la surface est entaillée en son centre par un petit ruisseau	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé sur un axe riverain majeur
P16	Plan 6	45000	HMQ98-139 / 45-46	516-518	Rivière Chaudière	Vecteur continu	Terrasse fluviale; avant la construction de la route 173 et de la voie ferrée, la zone constituait l'intérieur d'une boucle de paléo-méandre	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé sur un axe riverain majeur
P17	Plan 7	2000	HMQ98-131 / 11-12	595	Rivière Gilbert	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale; bande étroite sur le versant nord de la rivière Gilbert	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P18	Plan 7	1800	HMQ98-131 / 11-12	580	Rivière Gilbert	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale; sur le versant sud de la rivière Gilbert, mais séparée de P19	Capacité horizontale d'accueil intéressante

Tableau 2
Zones à potentiel archéologique préhistorique

No de zone	Feuillet 1:5 000	Superficie (m ²)	Couple stéréoscopique	Altitude (m)	Repère hydrographique	Graphe topologique	Géomorphologie	Justification
							par un talweg associé à un paléo-méandre	
P19	Plan 7	12 000	HMQ98-131 / 11-12	585-595	Rivière Gilbert	Vecteur discontinu	Haute terrasse fluviale; très beau replat	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P20	Plan 8	49 500	HMQ98-131 / 10-11	900-930	Ruisseau Sculy	En dehors du graphe topologique	Ligne d'interfluve d'un esker. Cet axe pouvait constituer une voie de circulation allant d'un esker à l'autre, dans cette vallée du ruisseau Sculy	Lieu de circulation potentiel
P21	Plan 8	66 000	HMQ98-131 / 10-11	825	Ruisseau Sculy	Vecteur discontinu	Haute terrasse fluviale. Le chemin Cumberland vient s'appuyer sur l'arrière d'un replat en pente très légère du chemin vers le talweg	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P22	Plan 9	31 200	Q79116 / 57-58	671-676	Rivière Chaudière	En dehors du graphe topologique	Surface gigantesque en roche en place. Cet espace fait partie d'un énorme plateau qui domine la vallée de la rivière Chaudière. À quelques centaines de mètres au nord de la confluence de la rivière Famine	Vaste capacité d'accueil dominant le secteur général de la confluence de deux axes majeurs
P23	Plan 9	42 000	Q79116 / 57-58	530-531	Rivière Chaudière	Vecteur continu, tout près d'un espace central important	Terrasse fluviale, encore nommée île aux Chèvres dans la mesure où un paléo-chenal l'isole presque complètement de la surface continentale	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé sur un axe riverain majeur, en proximité de la confluence avec un autre axe majeur
P24	Plan 2	17 400	HMQ98-135 / 84-85	706	Rivière Noire	Vecteur discontinu	Terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante
P25	Plan 10	195 000	HMQ98-135 / 83-84	486-490	Rivière Chaudière	Vecteur continu	Basse terrasse fluviale	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé sur un axe riverain majeur
P26	Plan 6	64 600	HMQ98-139 / 45-46	512-516	Rivière Chaudière	Vecteur continu	Basse terrasse fluviale, avec bancs d'emprunts au centre	Capacité horizontale d'accueil intéressante situé sur un axe riverain majeur

d'Arnold remarquent un village abénaquis à l'embouchure de la rivière Famine, à Saint-Georges. Toutefois, à la fin du XIX^e siècle, cette nation a quitté la Beauce, comme en témoignent les registres paroissiaux.

L'occupation euro-québécoise de la Beauce s'amorce avec la concession des seigneuries Sainte-Marie, Saint-Joseph, Saint-François (Rigaud-de-Vaudreuil), Aubert-Gallion et Aubin-De-l'Isle en 1736, ces deux dernières correspondant respectivement à Saint-Georges est et ouest et la précédente à Beauceville. La colonisation des seigneuries Saint-François et Aubert-Gallion ne s'amorcera réellement qu'au XIX^e siècle. D'une part, le long de la Chaudière, les terres de ces seigneuries sont basses et plates, ce qui a contribué à plus d'une quinzaine d'inondations entre 1773 et 1926; d'autre part, le réseau routier ne s'y développe qu'à partir de 1785, alors que le chemin dit du Roi, tracé le long de la rivière Chaudière dans les seigneuries Sainte-Marie, Saint-Joseph et Rigaud-de-Vaudreuil, est prolongé vers l'emplacement actuel de Beauceville en 1785 puis, en 1815, jusqu'à Saint-Georges. Plus tard, soit de 1818 à 1830, la construction de la route Chaudière-Kennebec, à l'origine de la route 173, permet de relier la région au Maine.

À Saint-Georges, village fondé dès la concession d'une seigneurie aux dames François-Aubert et Marie-Thérèse-de-la-Lande-Gayon, l'arrivée de 189 colons allemands en 1817 est suivie un an plus tard de l'érection d'un moulin à farine, d'une chapelle de 1823 à 1831, d'un manoir en 1830 et d'un presbytère en 1838. Au cours du XIX^e siècle, l'économie de la paroisse est basée sur l'agriculture, l'industrie laitière, le commerce du bois et l'exploitation d'érablières. Alors qu'on y trouve deux moulins à farine et quatre scieries en 1844, on y dénombre trois moulins à farine et 11 scieries ainsi qu'une fromagerie, 10 forgerons, 11 menuiseries, un orfèvre, un photographe, deux ferblantiers, quatre charrons, trois cordonniers, quatre maçons, trois bouchers, un sellier, deux moulins à carder, trois moulins à fouler, deux fonderies, une manufacture de fuseaux, trois moulins à bardeaux et un moulin à planer en 1885. Après un incendie qui rase 50 maisons en 1915, Saint-Georges connaît une certaine prospérité à partir du deuxième quart du XX^e siècle, alors que se manifeste une vocation industrielle aujourd'hui bien identifiée à la Beauce. Cette industrialisation n'a pas empêché la conservation de divers biens patrimoniaux, comme il fut constaté lors de la réalisation du macro-inventaire au début des années 1980. On remarqua alors sur la rive droite de Saint-Georges de nombreuses croix de chemins ainsi qu'un moulin à scie et de vieux camps de chasse.

Alors que la ville de Saint-Georges résulte de la fusion des municipalités de Saint-Georges Ouest et Est, respectivement fondées en 1943 et 1947 et correspondant approximativement aux anciennes seigneuries Aubin-De-l'Isle et Aubert-Gallion, la municipalité de Beauceville, incorporée en 1904, comprend le village de Saint-François fondé en 1765. Le territoire de Beauceville se retrouve en partie dans la seigneurie de Rigaud-de-Vaudreuil. La rive gauche y est caractérisée par une occupation institutionnelle et artisanale (moulin seigneurial construit en 1771 et démoli en 1950, église de 1857, presbytère de 1874 et couvent de 1894). Quant à Notre-Dame-des-Pins, on y retrouve le plus long pont couvert du Québec.

L'autoroute Robert-Cliche sera construite sur le piedmont, un territoire d'usage agricole et forestier. Le potentiel archéologique historique dans la zone d'étude est, de façon générale, considéré comme faible. Ainsi, en se basant sur le plan le plus ancien disponible (1929), seules six zones pourraient représenter un potentiel archéologique historique (tableau 3). Deux de ces zones se retrouvent à l'extrémité nord du tracé, à l'est de l'échangeur de la route du Golf; à cet endroit pourraient être conservés les vestiges d'une maison et d'un complexe (agrodomes-

tique?) de quatre bâtiments (zones à potentiel archéologique H1 et H2). De part et d'autre du rang Saint-Charles, à quelque distance au nord de la route Rivet, des vestiges pourraient être associés à trois autres complexes de deux bâtiments (zone à potentiel archéologique H3). Juste au nord de l'emplacement projeté du raccordement Sud, des traces d'une ancienne côte pourraient être retrouvées (zone à potentiel archéologique H4). Près de sa jonction avec la route 173, le tracé projeté du raccordement Sud traverse des terres où ont existé deux groupes de deux bâtiments (zone à potentiel archéologique H5). Enfin, du côté est du rang Saint-Charles entre la route Caron et la 57^e Rue, des vestiges d'un autre ensemble de deux bâtiments pourraient être préservés.

1.3 Impact sur l'archéologie

Aucun site archéologique actuellement « connu », « classé » ou « reconnu » n'est localisé dans les limites de la zone d'étude. Ainsi, aucun site archéologique « connu », « classé » ou « reconnu » ne subira d'impact négatif lors de la réalisation des travaux à l'intérieur de ces limites.

Un seul inventaire archéologique a été réalisé jusqu'à maintenant dans la zone d'étude; cet inventaire a été effectué en 1975 sur les rives de la rivière Chaudière, de l'embouchure de celle-ci à Saint-Georges, et a conduit à la réalisation de quelques sondages, tous négatifs, à l'ouest de la route 173 et au sud de la 74^e Rue projetée (Morin, 1976). Il est tout de même possible qu'il y ait dans la zone d'étude des couches de sol de surface susceptibles de contenir des vestiges archéologiques. En effet, cette zone fut accessible à l'homme à partir de 11 500 ans AA et ce sont, depuis ce temps, les secteurs les mieux drainés qui ont pu être préférentiellement fréquentés par des populations autochtones.

Des sites archéologiques peuvent donc être présents à l'intérieur de l'emprise retenue pour le projet. La réalisation du projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges peut générer des impacts négatifs sur des biens archéologiques actuellement inconnus ou potentiellement présents dans la zone d'étude.

1.4 Recommandations

Les zones à potentiel archéologique identifiées à l'intérieur de l'emprise retenue pour la réalisation du projet de prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges feront l'objet d'un inventaire archéologique exhaustif. Ces zones, celles d'éventuels chemins temporaires de contournement, les surfaces requises pour les chantiers d'entrepreneurs et, le cas échéant, pour les sources de matériaux ou pour disposer des déblais ou rebuts excédentaires, seront systématiquement évaluées par des inspections visuelles et des sondages archéologiques exploratoires. Ces recherches auront comme objectif de vérifier la présence ou l'absence de sites archéologiques dans ces espaces requis pour la réalisation du projet. Les recherches archéologiques seront réalisées exclusivement à l'intérieur d'emprises qui seront la propriété ou sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec.

L'inventaire archéologique sera soumis à la procédure de la *Loi sur les biens culturels du Québec* pour l'obtention du permis de recherche archéologique. Les résultats de l'inventaire seront présentés dans un rapport de recherche remis à la ministre de la Culture et des Communications du Québec, conformément à la loi. Dans l'éventualité de fouilles archéolo-

Tableau 3
Zones à potentiel archéologique historique

No de zone	Feuillet 1:5 000	Superficie (approximative)	Description	Localisation	Datation	Documents historiques	Commentaires et justification
H1	Plan 2	6 300 m ²	Maison	Rive est du ruisseau Fraser	XIX ^e siècle?	Compagnie aérienne franco-canadienne, 1929	Près de la route du Golf Ancienneté de l'occupation
H2	Plan 2	9 900 m ²	Complexe (agrodomestique?) de quatre bâtiments	En retrait du ruisseau Fraser	XIX ^e siècle?	Compagnie aérienne franco-canadienne, 1929	Près de la route du Golf Ancienneté de l'occupation
H3	Plan 4	62 000 m ²	Trois complexes (agrodomestiques?) de deux bâtiments	De part et d'autre du rang Saint-Charles	XIX ^e siècle?	Compagnie aérienne franco-canadienne, 1929 Ministère des Richesses naturelles du Québec, 1938	Près de la route Rivet Ancienneté de l'occupation
H4	Plan 5	245 000 m ²	Ancienne côte	Entre le chemin du Roy (route 173) et le rang Saint-Charles à Notre-Dame-des-Pins	Première moitié du XIX ^e siècle	Proulx, 1839 Compagnie aérienne franco-canadienne, 1929 Ministère des Richesses naturelles du Québec, 1938	Près de la bretelle pour le raccordement sud Élément disparu du réseau routier
H5	Plan 6	63 000 m ²	Deux groupes de deux bâtiments	À l'est du chemin du Roy (route 173) et au nord de la route Veilleux	XIX ^e siècle?	Compagnie aérienne franco-canadienne, 1929 Ministère des Richesses naturelles du Québec, 1938	Dans la courbe du raccordement sud près de la route 173 Ancienneté de l'occupation
H6	Plan 8	31 000 m ²	Deux bâtiments formant probablement un complexe agrodomestique	Du côté est du rang Saint-Charles	XIX ^e siècle?	Compagnie aérienne franco-canadienne, 1929 Ministère des Richesses naturelles du Québec, 1938	Entre les routes Caron et Cumberland Ancienneté de l'occupation

giques, celles-ci seront aussi soumises à la procédure de la loi pour l'obtention d'un permis de recherche particulier à cette opération.

Tous les travaux de recherches archéologiques seront réalisés par des archéologues, sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, préalablement au début des travaux de construction. De plus, nonobstant les résultats des inventaires archéologiques, les responsables de chantier devront être informés de l'obligation de signaler au maître d'œuvre toute découverte fortuite et qu'ils doivent, le cas échéant, interrompre les travaux à l'endroit de la découverte jusqu'à complète évaluation de celle-ci par les experts en archéologie.

L'application des mesures d'inventaires et d'éventuelles fouilles archéologiques réduit sensiblement la possibilité de destruction de sites archéologiques. Nonobstant l'application de ces mesures, des sites archéologiques peuvent néanmoins être découverts fortuitement lors de travaux, compte tenu que lesdites mesures représentent uniquement un échantillonnage des superficies requises pour la réalisation du projet. Dans une telle éventualité, la découverte sera traitée conformément à la Loi (LRQ, ch. B-4, art. 41 et 42), par des mesures de protection temporaires, par l'évaluation de la découverte et, le cas échéant, par une fouille archéologique. **La découverte de sites archéologiques dans de telles circonstances pourrait représenter un impact résiduel dont l'importance est indéterminée.**

1.5 Archéologie : identification et description des impacts

Éléments touchés : sites archéologiques potentiellement présents dans l'emprise.

Phase : construction.

Activité : déblais et remblais.

Description de l'impact : destruction possible de sites archéologiques potentiels.

Niveau de perturbation : indéterminé.

Étendue de l'impact : indéterminée.

Importance de l'impact : indéterminée.

Durée de l'impact : indéterminée.

Mesures courantes : inventaires archéologiques, fouilles archéologiques le cas échéant.

Impact résiduel : indéterminé.

Importance de l'impact résiduel : indéterminée.

Plan 1

Plan 2

Plan 3

Plan 4

Plan 5

Plan 6

Plan 7

Plan 8

Plan 9

Plan 10

Plan 11

Plan 12

2. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- CHAPDELAINE, Claude. 2004. « Des chasseurs de la fin de l'âge glaciaire dans la région du lac Mégantic. Découverte des premières pointes à cannelure au Québec ». *Recherches amérindiennes au Québec* 24 (1) : 3-20.
- ETHNOSCOP. *Programme de recherche et de mise en valeur sur l'occupation paléoindienne dans la MRC du Granit : Les origines du peuplement*. Entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC du Granit.
- MORIN, Bertrand. 1975. *Reconnaissance archéologique dans la région de la rivière Chaudière. Été 1975*. Québec, ministère des Affaires culturelles.
- PINTAL, Jean-Yves. 2002. « De la nature des occupations paléoindiennes à l'embouchure de la rivière Chaudière ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 22 (3) : 41-54.
- PROVOST, Honorius. 1974. *Chaudière Kennebec, grand chemin séculaire*. Éditions Garneau, Québec.
- TAILLON, Hélène. 1990. *Les Amérindiens sur la Chaudière : étude de potentiel archéologique*. MRC des Chutes-de-la-Chaudière, de la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan et ministère des Affaires culturelles du Québec.
- TREMBLAY, Roland. 1997. « La connexion abénaquise : quelques éléments de recherche sur la dispersion des Iroquoiens du Saint-Laurent orientaux ». *Archéologiques* n° 10 : 77-86.